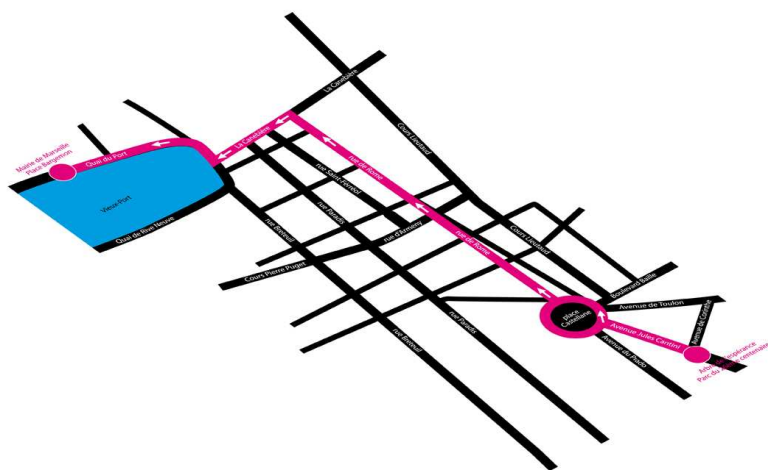




Vous trouverez dans ce dossier tous les éléments pour vous inscrire à  
**« La Marche pour l'Égalité 2011 » de Marseille**  
**Le samedi 2 Juillet 2011**



Le programme proposé cette année :

Accueil : 10H00 : Restaurant le 6<sup>ème</sup> sens  
22 avenue de Corinthe 13006 Marseille

15H30 : Départ de l'Arbre de l'Espérance (parc du 26<sup>ème</sup> centenaire)

Parcours :  
Avenue de Toulon – Castellane – Rue de Rome –  
Canebière – Vieux Port

Arrivée Mairie de Marseille - Place Bargemon

Le mot d'ordre de la Marche, présenté sur la banderole de tête, est :

**« Pour l'égalité, en 2011 je marche, en 2012 je vote »**

**Merci de prendre connaissance de l'intégralité du présent document.**

Votre dossier d'inscription doit nous parvenir **au plus tard le 17 juin 2011,**  
à l'adresse suivante :

**Tous&Go**  
**BP 10025**  
**13251 Marseille Cedex 20**

**CALENDRIER**

**Vendredi 17 juin 2011 : Date limite de réception des dossiers d'inscription**

**Lundi 27 juin 2011 : Soirée de lancement de la Marche**

- De 19h00 à 20h00 : Réunion d'information des bénévoles de la Marche.
- De 20h00 à 21h00 : Cocktail, présentation de l'ordre de Marche.

**Samedi 2 Juillet 2011 : Jour J**

Toutes et tous ensemble, travaillons à organiser une grande et belle manifestation.

En attendant le 2 juillet, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bons préparatifs à toutes et à tous !

**Pour l'association Tous&Go :**

***Renseignements administratifs et juridiques :***

**Le secrétaire général du Conseil d'Administration**

**Stéphane Bourdon : 06 11 19 76 79**

[stephane.bourdon@tousego.fr](mailto:stephane.bourdon@tousego.fr)

***Renseignements techniques portant sur  
l'organisation générale :***

**Le régisseur de la Marche**

**Didier Garcia : 06 60 68 08 01**

[didier.garcia@tousego.fr](mailto:didier.garcia@tousego.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

Téléphone : 04 91 53 99 68

Télécopie : 04 91 53 99 68

Courriel : [info@tousego.fr](mailto:info@tousego.fr)

Site web : <http://www.tousego.fr>

**Tous&Go**

**BP 10025 – 13251 Marseille Cedex 20**



## Formulaire d'inscription à la « Marche pour l'Égalité de Marseille » Samedi 2 Juillet 2011

Cette section contient 8 pages (numérotées de 3 à 10) qui devront toutes être paraphées, exceptée la page 10 qui portera la signature complète du (de la) représentant(e) de l'organisme.

### A – Informations sur l'organisme

<input type="checkbox"/> L'association	<input type="checkbox"/> Le syndicat	<input type="checkbox"/> Le parti politique	<input type="checkbox"/> L'entreprise	<input type="checkbox"/> Libéral
--	--------------------------------------	---	---------------------------------------	----------------------------------

#### 1 – Coordonnées de votre organisme ou société

*NB : si vous êtes un collectif, le nom et les coordonnées à indiquer ci-dessous sont ceux de l'organisme qui représente le collectif auprès de Tous&Go dans le cadre de la Marche 2011.*

Nom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
RCS :	Siret :
N° déclaration préfecture pour les associations :	
Site web :	

## 2 – Assurances

L'organisme déclare disposer d'une assurance responsabilité civile à jour dont il fournira une attestation lors du dépôt du présent dossier. Celui-ci déclare en outre être assuré pour lui même, ses membres s'il s'agit d'une association, pour ses salariés s'il s'agit d'une société commerciale.

En cas d'usage d'un véhicule terrestre à moteur, l'organisme déclare disposer d'une assurance responsabilité civile automobile à jour le couvrant pour le véhicule, le ou les conducteurs et les tiers, véhicules ou individus qu'il pourrait accidenter ou blesser. Il fournira une attestation lors du dépôt du présent dossier. Il s'engage à n'en laisser l'usage qu'à une personne autorisée par le contrat concerné.

L'organisme déclare expressément, pour son propre compte, celui de ses membres, adhérents et / ou salariés, renoncer à tout recours contre l'association Tous&Go.

## 3 – Référent Sécurité

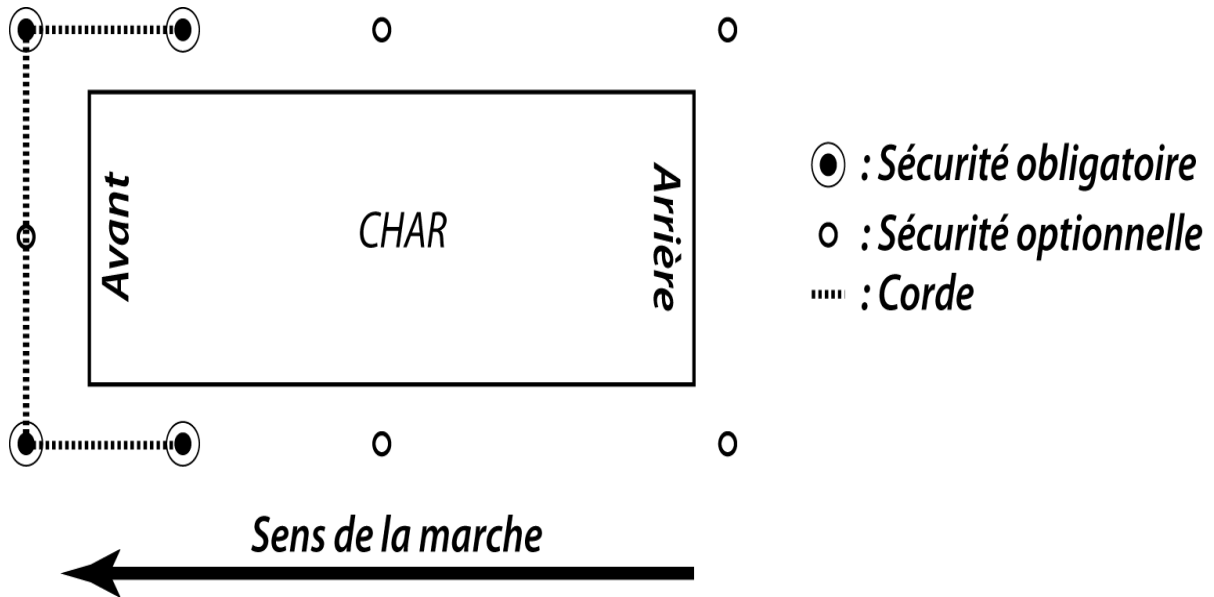
L'organisme doit nommer au moins un (e) référent (e) sécurité pour la Marche. Ce(tte) référent(e) sera le/la seul(e) interlocuteur(trice) de **Tous&Go** et sera impérativement présente et responsable de la sécurité de l'organisme, durant la Marche.

Nom du ou de la référent(e)* :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone portable* :	Adresse mail* :
Qualité vis-à-vis de l'organisme :	Divers à préciser :

\* : Mentions obligatoires

#### 4 – Utilisation d'un véhicule à moteur

L'organisme qui utilise un véhicule à moteur, s'engage à fournir en plus du/de la référent (e) sécurité, un minimum de quatre personnes pour assurer la sécurité autour du véhicule. Il s'engage, de plus, à faire tendre une corde<sup>1</sup> à l'avant du véhicule pour assurer un espace de sécurité à cet endroit. Ces engagements sont résumés dans le schéma ci-dessous.



Nom et prénom des quatre personnes minimum désignées pour assurer la sécurité autour du véhicule :

1/ M

2/ M

3/ M

4/ M

<sup>1</sup> La corde est à la charge de l'organisme et n'est pas fournie par Tous&Go et l'organisation de la Marche.

## 5 – Limitations

L'organisme s'engage à respecter l'intégralité des limitations énumérées ci-dessous :

• Si l'organisme dispose d'un véhicule, ce dernier doit être conforme aux règles suivantes :

1. Longueur maximale du véhicule : 14 mètres (au-delà le véhicule devient impossible à manœuvrer lorsque la foule se masse sur la chaussée).
2. Hauteur maximale du char, décoration comprise : 4,30 mètres.
3. Rien ne doit dépasser de la largeur du plateau du poids lourd.
4. Les réglementations incendie doivent être respectées (présence d'un extincteur).
5. Si une sonorisation est utilisée, sa puissance ne doit pas excéder 15 kilowatts (De cette manière, les chars qui ne disposent pas de sonorisation puissante pourront s'intercaler plus facilement entre les chars fortement sonorisés).

Dans le but d'assurer la sécurité de la Marche, l'organisme s'engage, de plus :

- à ne faire venir aucun animal dans le cortège,
- à ne vendre aucun produit au sein du cortège (y compris les produits dérivés de l'organisme),
- à ne pas distribuer d'objets pouvant servir de projectiles et/ou entraîner des mouvements de foule,
- à ne distribuer aucune boisson alcoolisée et à s'assurer que les membres de son cortège ne consomment pas de boisson alcoolisée,
- à ne jeter aucun objet dans la foule (préservatif par exemple), la distribution de la main à la main devant être privilégiée,
- à ne jeter aucune friandise dans la foule (demande des services de nettoyage).

**Tous&Go** en tant qu'organisateur décline toute responsabilité si ces conditions n'étaient pas respectées.

L'organisme renonce expressément à tous recours contre l'association **Tous&Go**.

## 6 – Organisme avec partenaire commercial

Si l'organisme est une association, un syndicat, ou un parti politique qui souhaite s'appuyer sur une entreprise de son choix pour le financement de son char, il s'engage à ce que sa propre surface de communication sur le véhicule reste supérieure à celle de l'entreprise.

Nom de l'entreprise partenaire : .....

Les marques d'alcool et de tabac sont interdites. Les chars, qu'ils soient associatifs et/ou commerciaux, seront répartis équitablement tout au long du cortège. Les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire l'ensemble des organismes.

## 7 – SACEM

**Tous&Go**, en tant qu'organisatrice, se charge de réunir l'ensemble des redevances dues pour la diffusion de musique par les participants à la Marche, et se chargera de faire un paiement unique à la SACEM. Les tarifs reportés dans ce dossier sont les tarifs SACEM 2011. **Pour plus de précisions, consulter le site [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr).**

## 8 – Mise en place et essais de sonorisation

Diffusion de musique :  Oui  Non

Si oui :

Type (mégaphone, sonorisation, orchestre, ...) : .....

Puissance du mégaphone ou de la sonorisation : ..... kW (max : 15)

Coordonnées de votre DJ (afin de lui transmettre les consignes relatives à la sonorisation) :

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Téléphone portable : .....
- Courriel : .....

**N'oubliez pas de vous acquitter de la redevance Sacem (voir section B)**

Les emplacements de stationnement avant le départ de la Marche seront communiqués lors de la réunion de lancement de la Marche à chaque participant. Ils seront situés près de la place du 26<sup>ème</sup> centenaire, le long du boulevard Vincent Delpuech (au niveau de l'arbre de l'espérance, lieu de départ de la Marche)

**L'organisme s'engage à ce qu'aucune animation sonore n'ait lieu dans cette zone.** Néanmoins, des essais de sonorisation seront permis lors de la préparation du véhicule, sachant que la durée de ces essais ne devra pas excéder 15 minutes. **L'animation sonore ne débutera que lorsque le véhicule de l'organisme en recevra l'autorisation au départ de la Marche.**

## 9 – Carré de tête

Si l'organisme est une association, un parti politique ou un syndicat, il pourra se faire représenter dans le carré de tête par une ou deux personnes. Cependant, celui-ci étant situé derrière la banderole affichant le mot d'ordre choisi pour cette édition de la Marche pour l'égalité, **cette représentation ne sera acceptée que si l'organisme déclare soutenir pleinement ce mot d'ordre.** Cette déclaration peut être faite à la page 9 du présent formulaire.

1) Qualité vis-à-vis de l'organisme :	Nom :	Prénom :
	Téléphone :	Courriel :
2) Qualité vis-à-vis de l'organisme :	Nom :	Prénom :
	Téléphone :	Courriel :

## 10 – Arrivée

A l'arrivée devant la Mairie de Marseille, la sonorisation devra être **définitivement coupée**. Aucune animation sonore ne sera permise, car un podium assurera une animation musicale sur ce lieu. Les chars seront invités à se rendre vers la Cathédrale de la Major (lieu de démontage).

## 11 – Souhais indicatifs de placement

Cet espace vous permet de nous indiquer votre souhait de placement au sein du cortège, ainsi que vos souhaits de rapprochement avec un autre organisme (lequel devra nous exprimer un souhait identique pour qu'il soit pris en compte). Nous tiendrons compte de vos desiderata, dans la limite du respect des contraintes d'organisation fixées par **Tous&Go**.

–

–

## 12 – Village des associations

A l'issue de la Marche, un village des associations sera installé place Bargemon, près de la mairie de Marseille. Chaque association participante à la Marche aura l'occasion, sur un espace exclusivement dédié, d'offrir ainsi une visibilité sur sa structure, ses engagements, ses actions, ses manifestations ...etc. Ce moment constituera un vecteur de mise en valeur des savoir-faire des associations.

L'association **Tous&Go** est chargée de la mise en valeur de cet espace (communication, identification ....) et de la distribution des emplacements sur la place Bargemon, qui sera communiquée en temps utile aux participants.

L'association qui souhaite un emplacement sur cet espace est chargée de son entière confection et installation matérielles (stand, table, décoration, support de communication remis, ....etc), de sa tenue et de son démontage. **L'association s'engage dans sa communication au public, à ne mettre à sa disposition, aucun document contrevenant aux lois de la république ou à l'éthique. S'agissant de documentation politique, aucun tract ou aucune propagande de nature à stigmatiser un groupe, aller contre les valeurs et principes d'égalité ne sera accepté par les organisateurs. Toute documentation à caractère discriminante est bien entendu interdite.**

Je souhaite disposer d'un emplacement pour mon association :  Oui  Non

Nombre de mètres linéaires souhaités : .....

## 13 – Observations diverses

–

–

–

–



## B – Participation financière de l'organisme

<p><b>Frais d'inscription</b> : Ils dépendent de la forme juridique de votre organisme, de la présence d'un partenaire commercial ou non, et dans certains cas, de la taille du véhicule avec lequel vous défilerez. Ils seront utilisés pour couvrir partiellement les frais d'organisation de la Marche (service de sécurité, eau, frais d'organisation générale, etc...).</p>	
<input type="checkbox"/> <b>Cas 1 : ASSOCIATION, PARTI POLITIQUE, SYNDICAT ou AUTRE, Sans véhicule</b>	15 €
<input type="checkbox"/> <b>Cas 2 : ASSOCIATION, PARTI POLITIQUE, SYNDICAT ou AUTRE, Avec véhicule SANS partenaire commercial. Indiquez la taille exacte du véhicule :</b>  <p style="text-align: center;">..... Mètres</p>	25 €
<input type="checkbox"/> <b>Cas 3 : ASSOCIATION, PARTI POLITIQUE, SYNDICAT ou AUTRE, Avec véhicule AVEC partenaire commercial. Indiquez la taille exacte du véhicule :</b>  <p style="text-align: center;">..... Mètres</p>	<input type="checkbox"/> jusqu'à 12 mètres : 25 € + 85 € = 110 €  <input type="checkbox"/> + de 12 mètres : Nous consulter
<input type="checkbox"/> <b>Cas 3 : COMMERCE Sans véhicule</b>	50 €
<input type="checkbox"/> <b>Cas 3 : COMMERCE LOCAL. Avec véhicule Indiquez la taille exacte du véhicule :</b>  <p style="text-align: center;">..... Mètres</p>	<input type="checkbox"/> jusqu'à 12 mètres : 85 €  <input type="checkbox"/> + de 12 mètres : Nous consulter
<input type="checkbox"/> <b>Cas 4 : ENTREPRISE de renommée nationale ou internationale</b>	Nous consulter
<input type="checkbox"/> <b>DON LIBRE COMPLEMENTAIRE</b> : L'organisme participe à l'effort collectif de financement de la Marche pour l'égalité en versant, s'il le désire, la somme complémentaire ci-contre :	_____ €
<p><b>Frais SACEM</b> Si l'organisme diffuse de la musique pendant la Marche, une redevance forfaitaire est due à la SACEM. <b>Tous&amp;Go est chargée de collecter et reverser intégralement à la SACEM l'ensemble des redevances.</b></p>	
Pour déterminer le montant de la redevance, indiquez l'audience du groupe ou DJ qui assurera l'animation musicale :	<input type="checkbox"/> locale : 43,30 €
	<input type="checkbox"/> nationale : 129,89 €
	<input type="checkbox"/> internationale : 303,08 €
<b>TOTAL</b> (des montants cochés ci-dessus) :	
A payer par chèque à l'ordre de «Tous&Go»	_____ €

Je soussigné(e),.....,

Représentant(e) de l'organisme ..... certifie conforme les éléments déclarés ci-dessus.

*Cochez si besoin la case ci-dessous*

Je souhaite que mon organisme soit représenté dans le carré de tête et donc accepte soutenir pleinement le mot d'ordre de la Marche : « Pour l'égalité, en 2011 je marche, en 2012 je vote ».

Date :

**Signature**

Nom :

Qualité vis-à-vis de l'organisme :  
Cachet obligatoire

**Pièces à joindre au dossier :**

- Le présent formulaire intégralement rempli, daté et signé (**paraphe au bas des pages 3 à 9 et signature apposée page 10 ci-dessus**)
- L'attestation **d'assurance Responsabilité Civile** à jour de votre organisme, l'attestation **d'assurance du ou des véhicules**
- Votre participation financière (incluant la redevance SACEM si nécessaire) par chèque, libellé à l'ordre de l'association **Tous&Go**. Un reçu vous sera renvoyé dès réception et acceptation de votre dossier.

**ATTENTION : Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et l'inscription ne pourra donc être validée.**

Votre dossier d'inscription doit nous parvenir **au plus tard le 17 juin 2011**,  
à l'adresse suivante :

**Tous&Go – BP 10025 – 13251 Marseille Cedex 20.**

L'association **Tous&Go**, en tant qu'organisatrice, se réserve le droit de refuser toute inscription à la Marche pour l'égalité 2011.